

COMMENTAIRE DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU
BUDGET SUR LE RAPPORT DE CERTIFICATION DES RECETTES
PETROLIERES DE L'ETAT POUR LE QUATRIEME TRIMESTRE 2008

Le rapport de certification des recettes pétrolières de l'Etat pour le quatrième trimestre 2008 appelle de la part du Ministère en charge des Finances les observations ci-après qui devraient permettre d'améliorer la compréhension de certaines évolutions relevées:

Les taux de change (euro/dollr américain) utilisés par la SNPC correspondent au cours moyen publié par la Banque de France du mois théorique d'encaissement des recettes des cargaisons (45 jours après leur enlèvement) ;

Les droits d'enlèvement sont publiés le 20 de chaque mois par opérateur du terminal de djéno. Ils donnent la situation des barils sur les mois passés, sur le mois n en cours ainsi que sur les mois n+1 et n+2. Ils sont susceptibles de modifications si un des opérateurs indique une erreur justifiée. Les rectifications opérées de manière rétroactive des droits d'équités font nécessairement évoluer le stock initial et le stock final des opérateurs bénéficiaires de ces modifications;

Les barils soustraits par l'opérateur 2 sur le champ Mboundi ont fait l'objet d'une demande de remboursement en septembre 2008. Cette situation fait l'objet d'une procédure de recouvrement par le trésor Public pour un montant de 29.2 milliards de FCFA à encaisser en 2009.

De même les nouvelles quantités de barils soustraites par l'opérateur 2 sur ce même champ pour le quatrième trimestre 2008 font l'objet actuellement d'une nouvelle négociation qui pourrait aboutir à un recouvrement.

Les lettres de fiscalités de l'opérateur 5 déclarent que les transferts ont été effectués mais les Etats du Trésor Public montrent plutôt un retard à l'encaissement des fonds qui est intervenu au-déjà de la période audité.